DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit DRAGNET FT EC

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000485

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #24175, 24360

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion répétée

Catégorie 2

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger







Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Ap-

peler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
m-phenoxybenzyl 3- (2,2-dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropane- carboxylate	Permethrin	52645-53-1	36.9
Stoddard solvent	Stoddard sol- vent	8052-41-3	>= 10 - < 30 *
Proprietary	Proprietary	Non attribuée	>= 5 - < 10 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020 1.2

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec les

yeux

L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à

provoquer des lésions irréversibles et la cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

NE PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Mousse résistant à l'alcool

> Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Composés halogénés

Autres informations Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage.

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet

incandescent.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflam-

mation des vapeurs organiques).

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et

des sources d'ignition.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation, maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sures

Pour maintenir la qualité du produit, NE PAS LAISSER

CONGELER.

Entreposer à température ambiante.

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Température d'entreposage

recommandée

> 0 °C

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Protéger du gel. Ne pas congeler.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Stoddard solvent	8052-41-3	TWA	100 ppm 572 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	290 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	580 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm	CA QC OEL
			525 mg/m3	
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

TWA 100 ppm ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

șon mode d'emploi détaillé.

Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : ambre

Odeur : type hydrocarbure, Odeur légère

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 7.5 (20 °C)

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : 42 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 8.66 lb/gal

Solubilité

Solubilité dans l'eau : émulsionnable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 998 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : Irritation modérée de la peau

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : Irritant léger pour la peau

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

Produit:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante

Espèce: Souris (mâle) Résultat: négatif

Type d'essai: Test létal récessif lié au sexe Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile)

Résultat: négatif

Stoddard solvent:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

: Présumé(e) induire des mutations héritables dans les cellules

germinales chez les humains.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Stoddard solvent:

Cancérogénicité - Évaluation : Potentiellement cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Symptômes: Aucune incidence sur la mère.

Résultat: négatif

Stoddard solvent:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Dermique Dose: 165, 330, 494mg/kg/bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 494 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 494 mg/kg

p.c./jour

Méthode: Directives du test 421 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

: Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité pour le dévelop-

pement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 100, 400 parties par million

Toxicité maternelle générale: NOAEC: 400 partie par million

Embryotoxicité.: NOAEC F1: 400 partie par million

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité pour le dévelop-

pement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 106, 363 parties par million

Toxicité maternelle générale: NOAEC: 363 partie par million

Embryotoxicité.: NOAEC F1: 363 partie par million

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégo-

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

rie 2.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Espèce : Rat

NOAEL : 270 mg/kg

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Aucun effet nocif.

Espèce : Rat NOAEL : 20 mg/kg

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Effets sur le foie

Espèce : Chien

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 13 weeks

Symptômes : Aucun effet nocif.

Stoddard solvent:

Espèce : Rat, femelle NOAEL : 1,056 mg/kg

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 28 d

Dose : 116, 347, 1056mg/kg/bw/day Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle
LOAEL : 116 mg/kg
Voie d'application : Oral
Durée d'exposition : 28 d

Dose : 116, 347, 1056mg/kg/bw/day Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

Symptômes : insuffisance rénale

Espèce : Rat, mâle NOAEC : 37 ppm

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020 1.2

Voie d'application inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition 14 weeks

Dose 0, 7.8, 16, 37 ppm

Espèce Lapin, mâle et femelle NOAEL 2000 mg/kg p.c./jour

Voie d'application Dermique : 4 weeks Durée d'exposition

Dose 200, 1000, 2000mg/kg/bw/day

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Donnée non disponible

Stoddard solvent:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets neurologiques

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poissons): 5.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): 0.001 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les CE50 (algues): 0.0125 mg/l algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020 1.2

> NOEC (algues): .9 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Poissons): 0.3 Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Crustacés): 0.039 Durée d'exposition: 21 d

Stoddard solvent:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.5 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Crangon crangon (Crevette)): > 2.5 - < 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.58

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.16

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Poissons): 0.02 mg/l Durée d'exposition: 30 d

Méthode: QSAR

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

LOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.4 mg/l

Durée d'exposition: 112 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.1 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Proprietary:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020 1.2

Persistance et dégradabilité

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stoddard solvent:

Biodégradabilité Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Bioaccumulation Remarques: Ce produit peut s'accumuler dans les orga-

nismes.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Donnée non disponible

Stoddard solvent:

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): 39.66

Méthode: QSAR

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 6.4 (25 °C)

Mobilité dans le sol

Composants:

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: immobile

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

50000485 Date de la première parution: 01/10/2020 1.2 11/16/2022

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Classe

No. UN UN 1993

Nom d'expédition FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

3

366

(Permethrin, Stoddard solvent)

Groupe d'emballage

Ш Étiquettes 3

IATA-DGR

UN/ID No. UN 1993

Nom d'expédition Flammable liquid, n.o.s.

(Permethrin, Stoddard solvent)

Classe 3 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-355

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne-

ment

Code IMDG

UN 1993 No. UN

Nom d'expédition FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Permethrin, Stoddard solvent)

Classe 3 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3 F-E, S-E **EmS Code** Polluant marin

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

TDG

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Permethrin, Stoddard solvent)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Code ERG : 128
Polluant marin : non

Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'embal-

lage conformément au TMD 4.23.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Stoddard solvent

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-

dimethylcyclopropanecarboxylate

Proprietary

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DRAGNET FT EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.2 11/16/2022 50000485 Date de la première parution: 01/10/2020

la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique